

Anomalies de la vision de l'enfant :

Un défaut précoce de la vision peut freiner le développement des compétences motrices et intellectuelles de l'enfant. Il est donc important de faire vérifier au plus tôt si son enfant voit bien. On peut découvrir des défauts de vision légers comme un strabisme (loucherie) ou des défauts graves qui conduisent à la malvoyance ou à la cécité. Dans ce cas les enfants doivent être adressés à des structures spécialisées où ils iront bénéficier de séances de rééducations adaptées à leurs difficultés. On apprendra à l'enfant à utiliser la vision qui lui reste en plus de l'audition, du toucher, du goût, de l'olfaction, et des autres sens.

Il existe bien sûr toute une série de maladies qui peuvent atteindre l'œil de l'enfant. Une des plus communes est le strabisme ou loucherie. Ce défaut d'alignement des yeux accompagne le plus souvent un défaut de la réfraction, c'est à dire de la qualité de l'image sur la rétine. Les défauts de réfraction se compensent par une paire de lunettes adaptée. La plupart des enfants naissent hypermétropes (de 2 dioptries). Cette hypermétropie tend à disparaître avec l'âge mais pas chez tous. La plupart des enfants ont également un astigmatisme, qui régresse le plus souvent. On observe cependant des cas d'astigmatisme important qui doivent être compensés par une paire de lunettes dès le plus jeune âge. Enfin, on trouve même des enfants qui sont déjà myopes au cours de la première année.

Mais la plupart des myopies apparaissent après 3 à 4 ans. On l'appelle donc la myopie scolaire.

Défauts légers :

L'enfant ne s'aperçoit pas et ne sait pas qu'il a un défaut de vision. Il ne sait pas que les autres peuvent voir mieux que lui et surtout après 3 ans, même s'il s'en aperçoit, il a tendance à cacher son défaut de vision. Il développe des stratégies compensatoires pour que l'on ne s'aperçoive pas de son défaut de vision, du style « j'aime pas lire, j'aime pas faire du vélo, j'aime pas enfiler des perles... »

Avant 3 ans, les signes d'appels d'un défaut de vision sont :

- Larmoiement,
- Strabisme qui apparaît, progressivement ou soudainement,
- Photophobie (il craint la lumière)
- Nystagmus (œil qui tremble)

Défauts graves de vision :

- Défauts anatomiques :

- Un voile ou un point blanc dans la pupille (la partie noire de l'œil) doivent être signalés d'urgence au médecin pédiatre ou généraliste qui suit l'enfant. C'est peut être une cataracte.
- Un iris irrégulier au lieu d'être circulaire.
- Une anomalie de la forme des paupières.

- Un comportement anormal :

C'est un enfant qui ne regarde pas. Les yeux ne se fixent pas. Il ne développe pas le sourire vers le deuxième mois. Il faut très vite demander conseil au pédiatre ou généraliste qui suit l'enfant.